



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2044
25 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

SAMOA AMÉRICAINES

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS	1 - 2	3
II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	3	3
III. SITUATION ÉCONOMIQUE	4 - 18	3
A. Généralités	4	3
B. Fonction publique	5	3
C. Régime foncier et agriculture	6 - 7	3
D. Industrie	8 - 9	4
E. Transports et communications	10 - 15	4
F. Tourisme	16	5
G. Institutions financières	17	5
H. Assurances	18	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. SITUATION SOCIALE	19 - 25	5
A. Emploi	19 - 20	5
B. Immigration	21	6
C. Santé publique	22 - 23	6
D. Criminalité et prévention du crime	24	6
E. Logement	25	6
V. ÉDUCATION	26	6
VI. PARTICIPATION AUX ORGANISMES ET AUX ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX	27	6
VII. STATUT POLITIQUE FUTUR DU TERRITOIRE	28 - 29	6

SAMOA AMÉRICAINES¹

I. GÉNÉRALITÉS

1. Les Samoa américaines, territoire administré par les États-Unis d'Amérique, sont situées dans le Pacifique Sud, à environ 3 700 kilomètres au sud-ouest d'Hawaii et à 4 350 kilomètres au nord-est de l'Australie. Elles comprennent six îles (Tutuila, Aunu'u, Ofu, Olosega, Ta'u et Rose), qui appartiennent au groupe des îles Samoa. L'île de Swains, située à 340 kilomètres au nord de Tutuila, est rattachée aux Samoa américaines sur le plan administratif. La superficie totale du Territoire est de 197 kilomètres carrés, dont 70 % sont recouverts par une forêt dense. Situées près de l'équateur entre 13 et 16° de latitude S, les Samoa américaines ont un climat tropical typique, avec une saison humide et une saison sèche. La capitale, Pago Pago, est située sur Tutuila, la plus grande des îles, où vit 90 % de la population.

2. Toute personne née dans les Samoa américaines est ressortissante des États-Unis et a droit à un passeport américain modifié. La seule différence notable sur le plan juridique entre un citoyen et un ressortissant est que le ressortissant, n'étant pas citoyen, n'a pas le droit de participer aux élections américaines.

II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

3. La situation constitutionnelle et politique n'a pas changé par rapport à celle décrite dans le dernier document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 4 à 9).

III. SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Généralités

4. Les données de base sur la situation économique du Territoire figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 10 et 11).

B. Fonction publique

5. Le Gouvernement des Samoa américaines, qui employait essentiellement des autochtones, est resté le principal employeur du Territoire. Des difficultés financières ont conduit l'administration du Territoire à réduire périodiquement le nombre d'heures de travail de ses employés et à envisager d'autres mesures pour diminuer le volume de ses activités. Le Gouverneur des Samoa américaines a toutefois indiqué que l'amélioration des services publics était l'une de ses priorités².

C. Régime foncier et agriculture

6. Les données de base concernant le régime foncier et l'agriculture figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 13 à 15).

7. Le Territoire consacre plus de 2 millions de dollars par an à l'importation de légumes. Les pouvoirs publics ont prévu de développer la culture industrielle des légumes sur le Territoire et envisagé, notamment, de construire dans le marché de Faratogo un petit magasin qui vendrait aux agriculteurs les semences, outils, produits chimiques et autres articles dont ils ont besoin³. Ils ont par ailleurs, en 1993, demandé l'aide de l'Administration fédérale pour continuer à financer les travaux de recherche consacrés à un champignon qui s'attaque aux feuilles du taro⁴, plante traditionnellement cultivée dans la région.

D. Industrie

8. Des données concernant l'industrie thonière des Samoa américaines figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 16 à 18).

9. Les autres activités industrielles des Samoa américaines sont pour la plupart axées sur les services. Il existe un certain nombre de fabriques de savon, de parfum et d'alcool. En août 1995, Bao Chunt Textile Corporation, société basée en Californie, a mis en chantier la construction, à la conserverie Star Kist, à Tafuna, d'une usine de confection qui pourrait offrir des possibilités d'emploi à la population locale⁵.

E. Transports et communications

10. Des données concernant le réseau routier figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 21). En juillet 1995, par décret du Gouverneur, les services des ponts et chaussées ont été transférés à l'American Samoa Power Authority. La légalité de ce transfert a été contestée par le Fono (organe législatif)⁶.

11. Des données concernant les liaisons maritimes et les compagnies maritimes figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 22 et 23).

12. Le projet de budget du Gouverneur pour 1996 prévoit l'affectation d'un montant de 200 000 dollars à l'établissement d'un plan directeur de développement portuaire et à la mise en place d'une administration portuaire qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des ports⁷.

13. Des données concernant les liaisons aériennes des Samoa américaines figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 24). Samoa Air, compagnie aérienne locale, connaît actuellement des difficultés financières qui l'ont contrainte, en mai 1995, à restituer un des trois avions qu'elle louait à Pace Aviation Ltd, société basée aux États-Unis⁸.

14. Des données concernant la radio, la télévision et les liaisons téléphoniques figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 25). L'Office des communications prévoit de mettre en service un système téléphonique modernisé dans le Territoire⁹. Une nouvelle société de télévision par câble, American Samoa Cablevision, propose à ses clients un service de base de 20 chaînes¹⁰.

15. Il existe plusieurs hebdomadaires, en anglais et en samoan. Il existe également un quotidien, le Samoa News.

F. Tourisme

16. Des données concernant l'industrie du tourisme figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 27). De l'avis des experts, le Territoire a le potentiel voulu pour devenir un lieu de tourisme écologique, mais il ne dispose pas des infrastructures, logements et services nécessaires à cette fin¹⁰.

G. Institutions financières

17. Des données concernant les institutions financières du Territoire figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 28 et 29).

H. Assurances

18. Le Gouvernement des Samoa américaines a gagné un procès en Californie contre sa compagnie d'assurances, qui refusait de l'indemniser en totalité à la suite du cyclone Val que le Territoire avait essuyé en 1991. Il détenait à l'époque une police d'assurance auprès de la compagnie Affiliated FM Insurance qui couvrait, à hauteur de 45 millions de dollars, les dégâts pouvant être causés par des cyclones. Après le passage de Val dans les Samoa américaines, Affiliated n'avait effectué que deux versements, d'un montant total de 6,1 millions de dollars. Le Gouvernement quant à lui réclamait plus de 60 millions de dollars de dommages, que la compagnie contestait. Un jury californien a ordonné à Affiliated de verser au Gouvernement des Samoa le montant maximal prévu par la police d'assurance. Affiliated fait actuellement appel de ce jugement¹¹.

IV. SITUATION SOCIALE

A. Emploi

19. Des données concernant l'emploi dans le Territoire figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 30 et 31). En 1993, le taux de chômage était de 16,7%¹².

20. Les Samoa américaines sont l'un des deux territoires des États-Unis où les employeurs ont le droit de verser à leurs employés un salaire inférieur au minimum fédéral, ce afin de tenir compte du coût de la vie dans le Territoire. En juin 1995, le Special Industry Committee des États-Unis a voté le nouveau barème des salaires. Le salaire horaire des travailleurs de la conserverie passera de 3,05 dollars à 3,10 dollars le 1er juillet 1996. Dans la fonction publique, le salaire horaire à 2,45 dollars en octobre 1996. D'autres catégories de travailleurs ont reçu une augmentation immédiate de 0,05 à 0,30 dollar l'heure, et en recevront une autre de 0,15 à 0,40 dollar sur une période de deux ans. Dans son rapport, le Comité a reconnu que les Samoa américaines connaissaient des difficultés économiques, que les conserveries étaient soumises à une forte concurrence et que la situation financière du gouvernement était précaire¹³.

B. Immigration

21. Des données concernant l'immigration figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 32 et 33).

C. Santé publique

22. Le principal hôpital du Territoire, le Lyndon Baines Johnson Tropical Medical Center, continue à manquer de personnel qualifié et de médicaments¹⁴. À elles seules, les dépenses pharmaceutiques atteignent 3 millions de dollars par an⁴.

23. Le problème de la drogue continue de se poser dans le Territoire. En octobre 1995, le Gouvernement a déclaré une "semaine sans drogue" aux Samoa pour sensibiliser l'opinion publique, et a lancé à cette occasion différents projets dans le domaine de la santé¹⁵.

D. Criminalité et prévention du crime

24. Des données concernant la criminalité et la prévention du crime figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 36). D'après un récent rapport des Ministères de la justice et de l'intérieur des États-Unis, la criminalité des cols blancs et les malversations de l'administration dans les Samoa américaines coûteraient des millions de dollars aux contribuables américains et aggraveraient la situation financière du Territoire. Des personnalités politiques locales ont contesté ces informations, affirmant qu'elles étaient fondées sur une interprétation erronée des coutumes et valeurs samoanes et qu'elles nuisaient aux efforts déployés localement pour éliminer la corruption¹⁶.

E. Logement

25. Des données concernant le logement figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 37).

V. ÉDUCATION

26. Des données concernant l'éducation dans le Territoire figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 38 et 39).

VI. PARTICIPATION AUX ORGANISMES ET AUX ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

27. Des données concernant la participation du Territoire aux organismes et arrangements internationaux figurent dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023, par. 40 à 43).

VII. STATUT POLITIQUE FUTUR DU TERRITOIRE

28. Le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté, par 146 voix contre 4 et 3 abstentions, la résolution 50/38 B qui concerne la situation de 12 territoires non autonomes et dont la section I est expressément consacrée aux Samoa américaines.

29. Dans son explication de vote, le représentant des États-Unis a déclaré que, dans les Samoa américaines, une majorité des électeurs et des représentants élus considéraient qu'il n'y avait aucune raison de modifier le statut politique actuel du Territoire en tant que territoire non intégré aux États-Unis mais administré par ces derniers. Le Gouvernement américain faisait périodiquement des enquêtes par le biais des appareils exécutif et législatif, offrant d'entamer des discussions sur le statut politique du Territoire ou de tenir un référendum sur la question. La réponse qu'il recevait était toujours la même : le peuple des îles Samoa américaines était satisfait de sa relation avec les États-Unis et ne voyait aucune raison de la modifier (A/50/PV.82).

Notes

¹ Le présent document est une version actualisée du précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2023). Les données qui y figurent proviennent de rapports publiés.

² American Samoa Journal and Advertiser, 13 septembre 1995.

³ Ibid., 16 octobre 1995.

⁴ Ibid., 12 juillet 1995.

⁵ Ibid., 28 août 1995.

⁶ Ibid., 10 juillet, 8 et 13 septembre 1995.

⁷ Ibid., 7 juin 1995.

⁸ Ibid., 9 et 16 juin 1995.

⁹ Ibid., 11 août 1995.

¹⁰ Ibid., 23 août 1995.

¹¹ South Pacific News Summary, Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, 22 septembre 1995.

¹² American Samoa Journal and Advertiser, 27 septembre 1995.

¹³ Ibid., 23 juin 1995.

¹⁴ Ibid., 2 octobre 1995.

¹⁵ Ibid., 23 octobre 1995.

¹⁶ Ibid., 4 et 7 août 1995.
